

2026		REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER u13 départemental		COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL	2027
2026		Brassage & Saison régulière 2026-2027			2027
2026		* Dans ce texte du "RSP", toute référence à l'entraîneur, au joueur, etc. exprimée au genre masculin doit, évidemment, être entendue aussi au genre féminin. Cette formulation a été choisie par commodité.		DE LA HAUTE-GARONNE	2027
2026	b1.0	Article n° b1 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 1 BRASSAGE u13			b1.0
2026	b1.1	Les associations sportives disputent des rencontres en match sec ou en triangulaire/quadrangulaire, programmées par la commission sportive jeunes			b1.1
2026	b2.0	Article n° b2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 2 Saison régulière			b2.0
2026	b2.1	La phase régulière des championnats départementaux se déroulent sur deux(2) ou trois(3) niveaux sous forme de poules en matchs aller-retour de novembre 2026 à juin 2027.			b2.1
2026	b2.2	En fonction du classement final de chaque poule, les associations sportives disputent les phases suivantes de la compétition.			b2.2
2026	b2.3	Les phases finales seront établies par la commission sportive jeunes après les brassages et la répartition des divisions et de leurs poules. (si possible avant Noël).			b2.3
2026	b2.4	Ces phases finales finales sont réservées aux associations sportive Haute-garonne / Ariège			b2.4
2026	b2.5	Un joueur* ne peut pas participer à la phase finale si en saison régulière il a participé à plus de 50% des rencontres d'une équipe de niveau supérieur.			b2.5
2026	b2.6	ou 50% des rencontres u15 avec son surclassement.			b2.6
2026	b2.7	Sauf si ce joueur* a participé à plus de rencontre avec l'équipe en lice qu'avec toute autre équipe .			b2.7
2026	b2.8	La commission sportive Départementale se réserve le droit de modifier le calendrier (en cas d'intempéries par exemple ou en cas de force majeure extra sportive).			b2.8
2026	b3.0	Article n° b3 -- DATE ET HORAIRE BRASSAGE u13			b3.0
2026	b3.1	La commission sportive ouvre sur FBI pour les clubs la possibilité de changer l'horaire de la rencontre jusqu'à J-3 dans le respect du jour et de la tranche horaire le SAMEDI de 11h00 - 16h00			b3.1
2026	b3.2	L'horaire de base est fixé par la commission sportive jeune : u13 le SAMEDI à 13h00 - avec une plage variable de 11h à 16h. (Modifiable via FBI jusqu'à J-3)			b3.2
2026	b3.3	Pour changer la date, ou choisir un horaire en dehors de la plage 11h00 - 16h00, OBLIGATION de procéder par dérogation FBI (voir article 5)			b3.3
2026	b4.0	Article n° b4 -- DATE ET HORAIRE OFFICIELS DES RENCONTRES u13			b4.0
2026	b4.1	L'horaire de base est fixé par la commission sportive jeune : u13 le SAMEDI à 13h00 - avec une plage variable de 11h à 16h. (Modifiable via FBI)			b4.1
2026	b4.6	Un horaire peut être proposé en dehors de la plage prescrite, elle pourra être accordé si le club sollicité donne son accord FBI.			b4.6
2026	b4.2	La commission sportive ouvre sur FBI pour les clubs la possibilité de changer l'horaire de la rencontre dans le respect du jour et de la tranche horaire 11h00 - 16h00 aux périodes suivantes :			b4.2
2026	b4.3	(1) à la publication du calendrier (2) à la trêve de Noël (3) aux vacances d'hiver (février) (nota: si la modification n'est pas conforme retour d'office à la programmation initiale sans avis)			b4.3
2026	b4.4	Ces périodes se terminent le dimanche précédant la rencontre suivante à 23h59 (préconisation de doubler d'un mail aux adversaires)			b4.4
2026	b4.5	En dehors de ces périodes et pour changer la date ou choisir un horaire en dehors de la plage 11h00 - 16h00, OBLIGATION de procéder par dérogation FBI (voir article 5)			b4.5
2026	b5.0	Article n° b5 -- Dérogations de date et/ou d'horaire			b5.0
2026	b5.1	Dérogations via FBI (RG art.18) en aucun cas, reculées, différemment des dispositions ci-après.			b5.1
2026	b5.2	SI REPORT DE RENCONTRE : Phase aller > avant le 1er match retour / Phase retour > avant la dernière journée de championnat			b5.2
2026	b6.0	Article n° b6 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS			b6.0
2026	b6.1	Les équipes en ENTENTE ou INTER-EQUIPE sont autorisées à participer.			b6.1
2026	b6.2	un joueur peut jouer dans plusieurs équipes membres de la CTC (ententes ou inter-équipes), en respectant les règles de participation des championnats respectifs			b6.2
2026	b7.0	Article n° b7 -- ENGAGEMENT DE PLUSIEURS EQUIPES. BRÛLAGE ET PERSONNALISATION			b7.0
2026	b7.1	Si par son statut (IE) une équipe est ouverte aux licenciés d'un club partenaire d'une CTC ayant également une équipe dans un niveau de compétition supérieur,			b7.1
2026	b7.2	la règle du brûlage sera appliquée quels que soient les clubs porteurs de ces équipes, également appliquée pour les ententes hors CTC.			b7.2
2026	b7.3	Dès qu'une association sportive ou une CTC a engagé plusieurs équipes dans une même catégorie,brassage ou engagement direct, les règles du brûlage et/ou de personnalisation s'appliquent			b7.3
2026	b7.4	Une liste de cinq (5) brûlés doit être communiquée aux commissions sportives concernées, Pour les CTC pas d'obligation relative au nombre de joueurs du club porteur inscrits sur la feuille de marque si plusieurs équipes d'une même CTC sont engagées dans une même division ou brassage, les équipes doivent être personnalisées et la liste transmise à sportvecd31@gmail.com			b7.4
2026	b7.5	Un joueur ne peut pas participer à une division D13, s'il a participé au moins une fois avec toute équipe de division supérieure à celle ayant fourni les brûlés vers le niveau considéré			b7.5
2026	b7.6	Pour les CTC les équipes légalement accessibles à chaque joueur seront prises en compte pour apprécier si descente de plus d'un niveau sportif (pour le respect des RG45-11)			b7.6
2026	b7.7	Lorsqu'une liste de personnalisation est requise mais non fourni par le club c'est la première feuille de match de cette équipe qui en tiendra lieu,			b7.7
2026	b7.9	Lorsqu'une liste de brûlé(e)s est requise mais non fourni par le club c'est le cinq de départ de la première feuille de match de l'équipe supérieur qui en tiendra lieu,			b7.9
2026	b7.10	/!\ sans possibilité de modification avant la fin des brassages /!\			b7.10
2026	b7.11	Si au cours des brassages ou à l'issue, les équipes se retrouvent dans des niveaux de compétition différents retour à la règle du «BRÛLAGE» .			b7.11
2026	b7.12	En cas de non transmission, dans les délais prévus ci-dessus, de la liste des équipes personnalisées ou la liste de brûlage à la Commission Sportive compétente,			b7.12
2026	b7.13	LES PENALITES FINANCIERES et SPORTIVES SERONT APPLIQUEES			b7.13
2026	b8.0	Article n° b8 -- QUALIFICATION ET PARTICIPATION A LA CATEGORIE U13			b8.0
2026	b8.1	Championnat réservé aux JOUEURS U12 (BC15) et U13 (BC14)	Ainsi que les U11 et U10 légalement surclassés	Vers U13 DEPARTEMENT : Médecin de famille	b8.1
2026	b8.2	Interdiction de faire participer un joueur dans une catégorie d'âge inférieure. En cas d'infraction,l'association sportive contrevenante s'expose à la perte du match par pénalité et assume la responsabilité en cas d'accident ou d'incident (cf art 43.6 des Règlements généraux du CD31).			b8.2
2026	b8.3	Un joueur des catégories U13 et plus jeunes ne peut participer qu'à une seule rencontre sur trois jours consécutifs qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et les triangulaires/quadrangulaires de brassages).			b8.3
2026	b8.4	Nombre de joueurs autorisés : douze (12) au maximum, Pour les CTC pas d'obligation relative au nombre de joueurs du club porteur inscrits sur la feuille de marque (art.341 Annuaire FFBB)			b8.4
2026	b8.5	Type de licences autorisées			b8.5
2026	b8.6	1C.** ou 2C.** ou 0CT. ou 0CAST.(non CTC)			b8.6
2026	b8.7	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de cinq (5).			b8.7
2026	b8.8	autres 0C.**			b8.8
2026	b8.9	Sans limite			b8.9
2026	b9.0	Article n° b9 -- SPECIFICITEES U13			b9.0
2026	b9.1	Forme d'opposition : 4 contre 4	Temps de jeu : 4 périodes de 7 minutes.	Mi-temps de 10 mn intervalles de 2 mn entre périodes.	b9.1
2026	b9.2	Brassage Triangulaires et Quadrangulaires	Temps de jeu : 4 périodes de 5 minutes.	Mi-temps de 7 mn intervalles de 2 mn entre périodes.	b9.2
2026	b9.3	Brassage Temps mort :	un(1) en première mi-temps	deux(2) en seconde mi-temps.	b9.3
2026	b9.4	Remise en Jeu Libre en Zone arrière : Les arbitres ne touchent pas le ballon en zone arrière sauf sur faute, TM / Arrêt de jeu prolongé (blessure) ou demande de remplacement pour l'équipe en attaque			b9.4
2026	b9.5	Les remplacements en zone arrière pour l'équipe en défense ne sont donc pas autorisés sauf si : L'équipe en attaque bénéficie d'un remplacement,			b9.5
2026	b9.6	ou toute situation amenant l'arbitre à avoir la balle en main			b9.6
2026	b10.0	Article n° b10 -- DIRECTIVES TECHNIQUES :			b10.0
2026	b10.1	Les défenses de zone, zone-press sont INTERDITES. Toutes les défenses homme-à-homme (fille-à-fille) tout terrain avec des prises à deux sont INTERDITES.			b10.1
2026	b10.2	Tous les écrans sur porteur du ballon ET non-porteurs du ballon sont INTERDITES.			b10.2
2026	b10.3	Les passes du ballon de MAINS à MAINS sont INTERDITES.			b10.3
2026	b10.4	En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur lésé devra le faire enregistrer sur la feuille de marque, dans la case "réserves".			b10.4
2026	b10.5	En cas de manquement aux directives techniques :	Après plusieurs signalements d'adversaires et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique		b10.5
2026	b10.6		(ou directement une constatation d'une personne, habilitée par la Commission Technique) :		b10.6
2026	b10.7		la rencontre constatée par la personne habilitée, sera perdue par pénalité avec les conséquences réglementaires		b10.7
2026	b11.0	Article n° b11 -- sans objet pour cette catégorie			b11.0
2026	b12.0	Article n° b12 -- MATERIEL ET EQUIPEMENT. (art. 14&15 RG CD31)			b12.0
2026	b12.1	Ballon : Féminine : Taille 5	Ballon : Masculin : Taille 6	Ligne à 3 points à 6,75m	b12.1
2026	b13.0	Article n° b13 -- COMMUNICATION DES RESULTATS. & TRANSMISSION FEUILLE DE MARQUE. (art. 37 RG CD31)			b13.0
2026	b13.1	OBLIGATION d'utiliser le logiciel fédéral E-marque.			b13.1
2026	b13.2	Les feuilles de marque papier en secours doivent parvenir à la Commission Sportive au PLUS TARD LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE (téléchargeable sur le site du C31)			b13.2
2026	b13.3	Les résultats par télétransmission AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H . Si saisie manuelle,la feuille de marque au format pdf par courriel à : sportvecd31@gmail.com			b13.3
2026	b14.0	Article n° b14-- PENALITES POUR MANQUEMENT AUX REGLES.			b14.0
2026	b14.1	Se référer aux Règlements généraux du Comité de la Haute-Garonne : dispositions financières.			b14.1
2026	b15.0	Article n° b15 -- PAS DE MATCH NUL.			b15.0
2026	b15.1	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit au maximum par deux prolongations de trois (3) minutes.			b15.1
2026	b15.2	En cas d'égalité après deux prolongations cinq joueurs encore qualifiés de chaque équipe tirent un lancer-franc (en alternance après tirage au sort du premier lanceur et du panier).			b15.2
2026	b15.3	Si après la 1ère série de lancers-francs les deux équipes sont toujours à égalité, la même procédure est appliquée et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées (en alternant l'équipe qui commence par rapport à la 1ère série).			b15.3
2026	b15.4	Article n° b15A -- PAS DE MATCH NUL. BRASSAGE			b15.4
2026	b15.5	Une seule prolongation de 2 minutes			b15.5
2026	b15.6	EN CAS D'EGALITE APRES LA PROLONGATION : LANCERS FRANCS application Article 15.2 - 15.3 - 15.4 de ce règlement			b15.6
2026	b15.7				b15.7
2026	b16.0	Article n° b16 -- OFFICIELS.			b16.0
2026	b16.1	L'association recevant est responsable de l'arbitrage de la rencontre.			b16.1
2026	b17.0	Article n° b17 -- IMPREVUS.			b17.0
2026	b17.1	La commission sportive Départementale se réserve le droit de modifier le calendrier en cas de perturbations extra-sportives (sanitaire,météo)			b17.1
2026		Laurent JUMAIRE	Mandy MELIN	Virginie COMBES	2027
2026		Rédaction	Présidente Commission départementale des compétitions	Secrétaire Générale C31	2027